

21 JUN 2019

COURRIER 4

=> DDP

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/06/2019

COURRIER ARRIVE

27 JUN 2019

DDPP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A la majorité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2019, le 6 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lion en Beauce s'est réuni à la Mairie de Lion en Beauce, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIZE Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/05/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2019.

**Présents** : M. FAUCHET Gilles, M. LESAGE Bernard, M. POPOT Antoine, Mme BLIARD Claude, M. FAUTREZ Nicolas, M. HESLOUIS Loïc, M. MOREAU Damien

Absent excusé : M. Nicolas BAILLON ayant donné pouvoir à M. Bernard LESAGE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Le : 13/06/2019  
Et  
Publication ou notification du :  
14/06/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : M. Damien MOREAU

D-2019-022 – PROJET EOLIEN DE LION EN BEAUCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,  
Vu le retrait de la salle du conseil de Messieurs Christian MORIZE, Fabrice DUPRE et Dominique BRETON,  
Vu que la présidence est laissée à Monsieur Damien MOREAU, 1er adjoint à Monsieur le Maire, pour cette délibération.

Le premier adjoint au Maire informe le conseil municipal que la SNC Ferme éolienne de Lion-en-Beauce souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Lion-en-Beauce.

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de trois éoliennes et un poste de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le premier adjoint au Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte aux mairies de Lion-en-Beauce et Oison du 27 mai au 27 juin 2019. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier. Les éventuelles observations pourront être consignées sur le registre en mairie de Lion-en-Beauce.

La commune de Lion-en-Beauce étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Lion-en-Beauce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 7 voix *pour* et 1 abstention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/06/2019  
Le 1er adjoint au Maire  
Damien MOREAU

PREFECTURE DU LOIRET

21 JUN 2019

COURRIER 4

